

► Pourquoi remplir votre formulaire ?

1. Pour protéger vos proches
2. Pour éviter toute incertitude juridique ou administrative
3. Pour faire valoir vos volontés de manière claire
4. Pour éviter l'extinction automatique de vos droits en cas de silence ou de négligence



-  B.P. : 1917, Yaoundé
République du Cameroun
-  BEAC-Services Centraux,
736, Av. Monseigneur Vogt
-  (237) 686 13 36 36 (WhatsApp)
-  crbcinfo@beac.int
-  www.crbc-beac.info

Scannez ce QR code et téléchargez
les formulaires de réversion



GARANTIE DE RÉVERSION

Protéger vos proches
après votre départ à la retraite

www.crbc-beac.info



► Qu'est-ce que la garantie de réversion ?

La **garantie de réversion** permet à un agent retraité de désigner un ou plusieurs bénéficiaires qui recevront une pension mensuelle après son décès.

Cette pension représente jusqu'à 60 % de la rente de retraite perçue par l'agent.

Elle constitue un mécanisme solidaire visant à préserver les droits financiers des proches après le décès du retraité.



► Qui peut en bénéficier ?

Les personnes désignées nominativement ou de manière générique (ex : mes enfants, mon conjoint, etc.) dans le formulaire de réversion rempli par le retraité.

► Le formulaire de réversion : une formalité obligatoire

Chaque retraité doit remplir le formulaire de réversion, y compris en cas de refus de cette option.

Deux situations sont possibles :

- **Si vous souhaitez désigner des bénéficiaires :**

Remplissez le formulaire en précisant leurs identités, leurs liens avec vous et la répartition des pourcentages (maximum total : 60 %).

- **Si vous ne souhaitez pas activer la garantie de réversion :**

Le formulaire doit tout de même être rempli avec la mention "NÉANT" dans la section des bénéficiaires.

Dans ce cas, aucune pension ne sera versée après votre décès et vos droits s'éteindront avec vous.

Les choix sont définitifs, sauf dans certains cas exceptionnels prévus dans les textes réglementaire de la CRBC (ex : *divorce d'un conjoint désigné comme bénéficiaire*).

► Contenu du formulaire de réversion

Le formulaire comprend :

- Vos informations personnelles (Nom(s), Prénom(s), Matricule BEAC, Matricule CRBC,

Centre de rattachement, Contacts en cas d'urgence)

- La liste des bénéficiaires désignés en rente viagère illimitée et/ou en rente d'éducation, accompagnée des précisions suivantes :

- Le genre
- Le lien de parenté
- La date de naissance
- La répartition des parts de la rente (exprimée en pourcentage). Le total des pourcentages figurant dans les deux tableaux de répartition devra être égal au maximum à 60 %.

- La date de remplissage du formulaire et votre signature

Le formulaire est disponible :

- Aux guichets de la CRBC
- Sur votre espace adhérent
- Par simple demande (email ou courrier)

► Où consulter les règles ?

L'ensemble des modalités, y compris les cas particuliers, est détaillé dans les textes réglementaires de la Caisse, consultables :

- Dans le guide institutionnel de la CRBC
- En ligne (Espace adhérent)
- Sur le site internet www.crbc-beac.info
- Sur demande auprès des services de la CRBC
- Au verso de ce dépliant, en scannant le Code QR